

Maître d'œuvre : Philippe BUTTICKER

RC
REGLEMENT DE LA CONSULTATION

MAITRE DE L'OUVRAGE :

COMMUNE DE DONCHERY

REHABILITATION DE 2 LOGEMENTS
43 rue de la belle volée

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Remise des offres :

Date limite de réception : **le 30 août avant 17 h 00**

MAITRE D'OEUVRE :

SARL PHILIPPE BUTTICKER
ARCHITECTE

7, rue de Strasbourg

08200 SEDAN

Tél. : 03 24 33 37 47

butticker.philippe@wanadoo.fr

Maître d'œuvre : Philippe BUTTICKER

Représentée par : Mr Philippe BUTTICKER qui est chargé d'une mission comprenant :

1. Esquisse (ESQ)
2. Etudes d'avant projet sommaires (APS)
3. Etudes d'avant projet détaillé (APD)
4. Etude de projet
5. Assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT)
6. VISA
7. Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET)
8. Assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant l'année de garantie (AOR)

2-1-2 Bureau de contrôle

Néant

2-1-3 Etudes d'exécution

Les études d'exécution seront à la charge des entreprises

2-1-4 Ordonnancement, coordination et pilotage du chantier

Néant

2-2 Décomposition en tranches et en lots

Le marché est décomposé en 2 tranches qui feront obligatoirement l'objet d'une chiffrage séparé.

Les travaux sont répartis en 08 lots désignés ci-après traités par marchés séparés :

N° LOTS	DESIGNATION DES LOTS
1	DEMOLITIONS - GROS-ŒUVRE
2	CHARPENTE
3	COUVERTURE - BARDAGE
4	TRAVAUX CAMPANAIRES
5	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Maître d'œuvre : Philippe BUTTICKER

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

Chaque marché sera conclu selon l'offre qui sera retenue :

- soit avec une entreprise unique,
- soit avec des entreprises groupées solidaires.

2-3 Compléments à apporter au C.C.T.P.

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.).

2-3-1 Solutions de base

Le dossier de consultation comporte 1 solution de base.

Les candidats devront répondre à la solution proposée.

2-4 Variantes techniques

L'entreprise pourra proposer des variantes techniques à la condition expresse d'avoir répondu au marché de base.

2-4-1 Mode de règlement

Le mode de règlement choisi par le maître de l'ouvrage est le virement.

Toutefois, une offre incluant une variante par rapport au mode de règlement tel que défini ci-dessus fait l'objet d'un examen dès lors que le candidat a également remis une offre comportant le mode de règlement prévu par le maître de l'ouvrage.

2-5 Délai d'exécution

Les délais d'exécution sont fixés dans le cadre d'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être changé.

2-6 Modification de détail au dossier de consultation

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Maître d'œuvre : Philippe BUTTICKER

2-7 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2-8 Propriété intellectuelle des projets

Les variantes techniques présentées par les candidats demeurent leur propriété intellectuelle.

2-9 Dispositions relatives aux travaux intéressant la défense

Sans objet

2-10 Garantie particulière pour matériaux de type nouveau

Sans objet

2-11 Mesures particulières concernant la sécurité et la protection de la santé

2-11-1 Le chantier est soumis aux dispositions de la loi n°93-1418 du 31/12/93 et des textes pris pour son application.

2-11-2 Plan particulier de sécurité et de protection de la santé

Le chantier est soumis aux dispositions de la section 5 du décret n°94-1159 du 26/12/94.

2-12 Mesures particulières concernant la propreté en site urbain

Aucune stipulation particulière.

3- PRESENTATION DES OFFRES

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est téléchargeable sur la plateforme de téléchargement suivante :

<https://www.xmarches.fr>

Aucune demande de transmission du DCE sur support physique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition

Maître d'œuvre : Philippe BUTTICKER

précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et en EURO.

L'acte d'engagement sera complété conformément aux commentaires joints à ce document.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager la société.

3-1 Solution de base et options techniques obligatoires

Le dossier à remettre par chaque candidat concernant le lot pour lequel il remet une offre contiendra les pièces suivantes réunies au sein de deux sous-dossier « candidature » (documents A) et « Offre » (documents B et C)

A- Les documents, certificats, attestations ou déclarations visés à l'article 50 du code des marchés publics tels que demandés dans l'avis public à la concurrence et notamment :

La lettre de candidature DC1 et la déclaration du candidat DC2

Les attestations d'assurances civiles et décennales

La déclaration sur l'honneur modèle joint dûment complétée, datée et signée

a) Les qualifications et références pour des travaux similaires

B- un projet de marché comprenant :

- Un acte d'engagement (AE) : cadre ci-joint daté et signé par les représentants qualifiés de toutes les entreprises qui seront signataires du marché.

Cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation de sous-traitants désignés au marché et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants désignés au marché (annexe de l'acte d'engagement en cas de sous-traitance).

Que des sous-traitants soient désignés ou non au marché, le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et, par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder.

- L'état des prix forfaitaires.

C- Un mémoire technique justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux. Ce mémoire présentera en outre un dossier de références se rapportant à l'objet du marché.

Maître d'œuvre : Philippe BUTTICKER

3-2 Variantes des entreprises

Les candidats présenteront un dossier général "variantes techniques" comportant un sous dossier particulier pour chaque variante technique limitée qu'ils proposent.

Chaque dossier devra comporter les variantes exigées au 2-3 ter ci-dessus.

Outre les répercussions de chaque variante technique sur le montant de leur offre de base (acte d'engagement et ses annexes éventuelles) ils indiqueront :

- les adaptations à apporter éventuellement au cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
- les modifications du cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et des pièces annexes qui sont nécessaires pour l'adapter aux variantes techniques proposées.

4- SELECTION DES CANDIDATURES et JUGEMENT DES OFFRES

4- 1 SELECTION DES CANDIDATURES

Ne seront pas admises :

- Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 43,44 et 47 du CMP.
- Les candidatures qui ne présenteront pas de qualifications suffisantes et dont les références ne seront pas conformes à l'objet du marché.
- Les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées aux articles 45 et 46 du CMP et fixées dans l'avis d'appel public à la concurrence.
- Les candidatures qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes.

4- 2 JUGEMENT DES OFFRES

La PRM, après avis de la commission d'appel d'offres, élimine les offres non conformes à l'objet du marché ou au présent règlement de consultation.

Le Maître de l'ouvrage choisira l'attributaire du marché sur la base des critères de sélection suivants selon la pondération suivante :

Maître d'œuvre : Philippe BUTTICKER

CRITERES	PONDERATION
Prix des prestations	40%
Valeur technique de l'offre	60 %

Méthodologie de notation :

Prix des prestations, Prix le moins élevé (MD)=40 points

Prix suivants= (Prix le moins élevé/ Prix concerné) X40

Valeur technique de l'offre (60 points) : MEMOIRE TECHNIQUE COMPRENANT :

- Note sur les moyens matériels et humains mis en œuvre pour le chantier et sur les références de l'entreprise **(20 points)**,
- Fiches techniques correspondant aux matériaux et produits proposés **(20 points)**,
- Note sur la méthodologie détaillée de réalisation **(20 points)**,

Chacune des pièces demandées dans le mémoire technique sera annotée selon le barème suivant :

- 0 point : renseignements non fournis
- 4 points : renseignements très imprécis
- 8 points : renseignements fournis mais insuffisamment adaptés au chantier en question
- 12 points : renseignements moyens
- 16 points : renseignements de bonne qualité
- 20 points : renseignements complets et de très bonne qualité

Les notes seront additionnées pour obtenir une note sur 60.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, d'un prix forfaitaire ou dans le sous-détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre d'un candidat, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement de la consultation.

Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix forfaitaire correspondant : en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

La personne responsable du marché se réserve la possibilité de se faire communiquer les sous-détails des prix unitaires ou les décompositions des prix forfaitaires qu'elle estimera nécessaires lors de l'examen des offres.

Maître d'œuvre : Philippe BUTTICKER

5- CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Transmission par voie dématérialisée:

Les offres seront remises uniquement par voie dématérialisée sur la plateforme suivante :

<https://www.xmarches.fr>

Le candidat doit se référer aux pré-requis et aux conditions générales d'utilisation disponibles sur le site pour toute action sur ledit site.

Il doit se conformer aux dispositions de l'article 40 du décret du 25 mars 2016 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des procédures de passation des marchés publics formalisés.

Les offres devront impérativement être transmises avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent règlement.

Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure limite fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

6- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 15 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à la plateforme. Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré le dossier.

A DONCHERY

Le 18 JUIN 2024